

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
 À HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION (LE DISTRIBUTEUR)
 SUR LA DEMANDE RELATIVE AUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2018-2019**

**MODIFICATIONS DÉCOULANT DE LA NORME
 ASC 715, COMPENSATION-RETIREMENT BENEFITS,
 INCLUANT LA MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE RÉPARTITION
 ENTRE LES UNITÉS D'AFFAIRES
 (libellé ci-après « l'ASC 715 »)**

Efficiences et performance

- 1. Références :** (i) Pièce [B-0009](#), p. 10, tableau 1;
 (ii) Pièce [B-0009](#), p. 19, tableau A-1.

Préambule :

- (i) Le Distributeur présente au tableau 1, les indicateurs privilégiés par le Distributeur.

**TABLEAU 1 :
 INDICATEURS D'EFFICIENCE PRIVILÉGIÉS PAR LE DISTRIBUTEUR¹**

Description	Année historique	D-2017-022	Année témoin	Variation moyenne	Variation annuelle
	2014	2017	2018	2014-2018	2017-2018
Indicateurs globaux du Distributeur					
1 - Coût total Distribution et SALC (\$) par abonnement	520	485	491	-1,4%	1,2%
2 - Coût total Distribution et SALC (¢) par kWh normalisé	1,27	1,23	1,25	-0,3%	1,6%
3 - CEN Distribution et SALC (\$) par abonnement	259	262	266	0,7%	1,5%
4 - IEN (\$) par abonnement	2 182	2 221	2 239	0,6%	0,8%
Indicateurs processus SALC					
5 - Coût total SALC (\$) par abonnement	111	97	94	-4,1%	-3,1%
6 - CEN SALC (\$) par abonnement	96	91	93	-0,8%	2,2%
Indicateurs processus Distribution					
7 - Coût total Distribution (\$) par abonnement	408	388	397	-0,7%	2,3%
8 - CEN Distribution (\$) par abonnement	163	171	173	1,5%	1,2%

¹ L'annexe A présente la description des intrants et les composantes des indicateurs (valeurs nécessaires au calcul).

(ii) Le Distributeur présente au tableau A-1, les composantes des indicateurs d'efficacité.

**TABLEAU A-1 :
 COMPOSANTES DES INDICATEURS D'EFFICACITE**

Composantes	Année historique	D-2017-022	Année témoin	Variation moyenne	Variation annuelle
	2014	2017	2018	2014-2018	2017-2018
Intrants (en M\$)					
Coût total des processus Distribution et SALC	2 173	2 079	2 122	-0,6%	2,1%
Coût total du processus SALC	466	418	407	-3,3%	-2,6%
Coût total du processus Distribution	1 707	1 661	1 715	0,1%	3,3%
CEN des processus Distribution et SALC	1 083	1 122	1 152	1,6%	2,7%
CEN du processus SALC	400	391	404	0,2%	3,3%
CEN du processus Distribution	683	731	748	2,3%	2,3%
IEN Distribution et SALC	9 121	9 517	9 669	1,5%	1,6%
Inducteurs de coûts					
Nombre d'abonnements au Québec	4 179 850	4 285 421	4 319 241	0,8%	0,8%
Kilomètres de réseau (moyenne tension)	115 583	117 123	117 616	0,4%	0,4%
Ventes normalisées (GWh)	171 140	168 596	169 395	-0,3%	0,5%
Ventes normalisées qui transitent par le réseau de distribution (GWh)	115 402	115 115	116 381	0,2%	1,1%
Inflation (%)	2,0%	2,0%	2,0%	1,6%	2,0%

Demande :

1.1 Veuillez indiquer si les modifications à l'ASC 715 ont des impacts sur les données présentées aux tableau 1 (référence (i)) et au tableau A-1 (référence (ii)). Si oui, veuillez déposer ces tableaux, sans les impacts de l'ASC 715. Sinon, veuillez expliquer.

Charges de services partagés – Volet fournisseurs

2. **Références :**
- (i) Pièce [B-0029](#), p. 5;
 - (ii) Pièce [B-0029](#), p. 7;
 - (iii) Pièce [B-0029](#), p. 9;
 - (iv) Pièce [B-0029](#), p. 9;
 - (v) Pièce [B-0029](#), p. 10;
 - (vi) Pièce [B-0029](#), p. 13;
 - (vii) Pièce [B-0029](#), p. 15;
 - (viii) Pièce [B-0029](#), p. 15;
 - (ix) Pièce [B-0029](#), p. 16;
 - (x) Pièce [B-0029](#), p. 17;
 - (xi) Pièce [B-0029](#), p. 21.

Préambule :

(i) « Comme expliqué à plusieurs reprises dans les sections 2 à 4, l'augmentation constatée des revenus facturés aux clients réglementés en 2018 est attribuable aux avantages sociaux futurs découlant principalement des modifications apportées à l'ASC 715. Il est cependant important de noter que cette augmentation est toutefois compensée chez les clients par la baisse des autres composantes du coût des avantages sociaux futurs qui ne font plus partie des charges d'exploitation. »

(ii) « Par rapport à 2016, les revenus de la VPTIC affichent une hausse de 83,6 M\$, pour s'établir à 746,2 M\$ en 2018. Cette progression résulte de la croissance des besoins des clients en services de développement et des modifications apportées à l'ASC 715. Toutefois, l'impact de ces éléments a été allégé par les efforts d'efficacité déployés par la VPTIC pour maintenir la hausse de ses tarifs sous l'inflation. » [nous soulignons]

(iii) « Le Coût du service des centres d'appels par abonnement devrait connaître une diminution annuelle moyenne de 7,1 %, pour s'établir à 2,04 \$ par abonnement en 2018. Les efforts soutenus de la VPTIC dans la gestion des coûts relatifs aux activités des centres d'appels ont permis de compenser l'effet des modifications apportées à l'ASC 715 et de maintenir l'indicateur 2018 à un niveau comparable à 2017. » [nous soulignons]

(iv) « Sur la période observée, le Coût du produit Radios mobiles par appareil présente une décroissance annuelle moyenne de 6,2 %, pour s'établir à 3 318 \$ en 2018. Cette baisse est essentiellement attribuable aux efforts continus de rationalisation effectués par la VPTIC en matière d'utilisation des ressources. En 2018, ces efforts ont permis de limiter l'impact des modifications apportées à l'ASC 715. » [nous soulignons]

(v) « L'indicateur [Poste de travail TIC par effectifs] affiche une croissance annuelle moyenne de 4,2 % entre 2014 et 2018. Cette croissance découle principalement du projet Évolution du poste de travail, du transfert de l'application Web HydroDoc du CSP et du projet Accès sans fil. De 2017 à 2018, l'indicateur affiche une amélioration de 4,1 %, notamment en raison des efforts d'efficacité réalisés qui ont plus que compensé les effets de l'inflation et des modifications apportées à l'ASC 715. » [nous soulignons]

(vi) « Par rapport à 2016, les revenus du CSP affichent un taux de croissance annuel moyen de 1,1 % et s'établissent à 491,5 M\$ en 2018. Cette augmentation résulte de la croissance des besoins des clients et des modifications apportées à l'ASC 715. Toutefois, l'impact de ces éléments a été grandement atténué par les efforts d'efficacité déployés par le CSP pour limiter la hausse de ses tarifs sous l'inflation. » [nous soulignons]

(vii) « Quatre indicateurs d'efficacité sont associés au CSP, soit deux pour le domaine Immobilier, un pour le domaine Services de transport et un pour le domaine Gestion du matériel. Les fiches techniques à l'annexe B décrivent les composantes et modalités de calcul de chacun de ces indicateurs. Le Distributeur précise que les données présentées à l'annexe B sont celles

d'Hydro-Québec, alors que les dossiers tarifaires antérieurs présentaient les données du Distributeur spécifiquement.

Sur la période 2014-2018, plusieurs indicateurs affichent une variation à la hausse, essentiellement due aux modifications apportées à l'ASC 715, applicables à l'ensemble d'Hydro-Québec. » [nous soulignons]

(viii) « Sur la période observée, le coût d'exploitation des espaces a connu une diminution annuelle moyenne de 0,8 %, pour s'établir à 176,2 \$/m² en 2018. Malgré la hausse découlant des modifications apportées à l'ASC 715, les efforts continus d'efficience du CSP et de l'entreprise dans son ensemble ont permis de maintenir l'indicateur au niveau de 2016. » [nous soulignons]

(ix) « Le Coût d'entretien par véhicule équivalent affiche un taux de croissance annuel moyen de 9 0,4 % sur la période observée, moindre que l'inflation pour la même période. Il a néanmoins 10 progressé de 7,7 % entre 2017 et 2018 en raison du vieillissement de certaines catégories 11 de véhicules et des modifications apportées à l'ASC 715. » [nous soulignons]

(x) « Depuis 2014, le coût de gestion du matériel consommé affiche une décroissance annuelle moyenne de 4,3 %. Toutefois, comme les autres indicateurs, celui relatif à la gestion du matériel a augmenté en 2018 à la suite des modifications apportées à l'ASC 715. » [nous soulignons]

(xi) « En 2018, les revenus des unités corporatives s'élèvent à 483,3 M\$, en baisse de 1,6 M\$ par rapport à 2016. Des gains d'efficience réalisés à la suite de la centralisation des activités financières, de sécurité corporative et de ressources humaines ont permis d'absorber les effets de l'inflation, de la croissance des clients et des modifications apportées à l'ASC 715. » [nous soulignons]

Demande :

2.1 Veuillez quantifier l'impact des modifications apportées à l'ASC 715, mentionnées aux références (ii) à (xi).

Demande d'autorisation des investissements 2018

- 3. Références :**
- (i) Pièce [B-0037](#), p. 8;
 - (ii) Pièce [B-0037](#), p. 5 à 17, tableaux 1 à 6, 10 et 12.

Préambule :

(i) Le Distributeur indique que :

« Il est à noter que le tableau 6 de la pièce HQD-5, document 2 présente les modifications apportées à l'ASC 715. Le Distributeur rappelle que ces modifications ont eu un effet à la hausse

sur le niveau des prestations de travail et, par conséquent, sur celui des investissements de l'année de base et de l'année témoin. »

(ii) Le Distributeur présente les tableaux suivants :

- Tableau 1 : Sommaire des investissements 2018;
- Tableau 2 : Sommaire des investissements par types d'autorisation;
- Tableau 3 : Sommaire des investissements par catégories d'investissement;
- Tableau 4 : Sommaire par types d'investissement;
- Tableau 5 : Sommaire des investissements inférieurs à 10 M\$ par catégories d'investissement;
- Tableau 6 : Projets inférieurs à 10 M\$ en maintien des actifs;
- Tableau 10 : Projets inférieurs à 10 M\$ en croissance de la demande;
- Tableau 12 : Projets inférieurs à 10 M\$ en respect des exigences.

Demande :

3.1 Veuillez déposer les tableaux présentés à la référence (ii), sans les impacts de l'ASC 715.